



## Règles d'attribution

L'attribution d'un logement social suit une procédure et des règles bien précises. Toutes les demandes de logement social sont examinées par la Commission d' Attribution des Logements.

### **Commission d'attribution**

---

#### **SIÈGE DE L'OPH05**

23 Boulevard Georges Pompidou  
CS 86004  
05003 GAP Cedex  
04.92.40.27.27

#### **ANTENNE DE BRIANÇON**

Résidence "Les Cros" Bat. E  
11, Avenue René Froger  
05100 BRIANCON  
04.92.20.60.30

